

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 septembre 2016

Le vingt-deux septembre deux mille seize, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Delphine FORESTIER, M. Patrick DRON, et de M. Sylvain PROBOLA, ayant signé un pouvoir. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- BUDGET SUPPLEMENTAIRE M49 ASSAINISSEMENT 2016

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget supplémentaire M49 2016 tel qu'il est présenté, permettant l'inscription budgétaire des résultats votés au compte administratif de l'année précédente. Ainsi, la somme de 2 361 euros est inscrite en déficit d'investissement reporté (001) et en autofinancement (1068), alors que 71 262 euros, représentant le solde disponible en fin d'exercice, sont inscrits en affectation du résultat reporté (002) et en entretien et réparations (615).

II- PROJET, TRAVAUX EN COURS ET DEVIS

Lotissement de La Sollette

Mme le Maire explique que la voirie provisoire et la viabilisation des parcelles se terminent. La construction des logements ODA devrait suivre. A la demande de la commune, le réseau d'eau a été étendu jusqu'aux vestiaires du stade, afin d'améliorer le débit des douches. Le branchement sera à la charge de la commune. Il a également été demandé d'étendre l'éclairage de la voirie le long du chemin de la Sollette. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis, accepte de financer les 11 084.02 euros lui revenant, la Fédération Départementale d'Energie prenant en charge 6 511.87 euros. Dès que le prix du mètre carré de terrain sera connu, un panneau d'information sera mis en place rue à Cailloux.

Projet de nouvelle mairie

Le dossier de déclaration d'aménager a été signé. Les dossiers d'autorisation de travaux ont été transmis à la DDTM pour instruction et vérification de la conformité des futurs locaux avec les règles de sécurité incendie et d'accessibilité.

Travaux à l'école

Les gouttières ainsi que les fenêtres ont pu être posées pendant les vacances scolaires. M. Stéphane PETIT est intervenu pour le branchement électrique des volets. Le conseil municipal regrette que cette alimentation électrique n'ait pas été comprise dans la prestation de SOMACA. Mme la directrice souhaiterait que des ouvrants soient posés côté impasse de façon à faire circuler l'air dans la classe lors des fortes chaleurs. Le conseil municipal souhaite comparer le devis obtenu avec le coût de l'installation d'une ventilation mécanique.

Mme le Maire explique que la préfecture a demandé aux communes, deux jours avant la rentrée scolaire, de sécuriser au maximum les abords des écoles, d'interdire les stationnements et de limiter les attroupements. Des barrières ont donc été posées le long de l'école et l'entrée des élèves se fait désormais à côté de l'église. La question du lieu de sortie est à la réflexion, notamment pour ce qui est des enfants de maternelle qui doivent être remis directement à leurs parents ; à la demande des enseignants, elle reste située pour le moment côté petit parking, face à la boucherie. Mme le Maire explique cependant que le conseil avait décidé lors de l'élaboration de « l'Agenda d'accessibilité » que la sortie se ferait à terme côté église. Les parents d'élèves semblent également y être favorables. La question de l'éclairage de ce secteur en période hivernale est soulevée.

Le problème de la sécurisation des locaux est également évoqué pour ce qui est du temps périscolaire pendant lequel les parents sont amenés à entrer dans l'école. Mme le Maire explique qu'un devis a été demandé pour une installation de visiophone au niveau de l'entrée, avec deux récepteurs dans une classe et dans la salle BCD. Il sera demandé à la Communauté de communes s'il est possible de regrouper les communes souhaitant s'équiper afin de réduire les coûts d'une telle installation. La possibilité de mettre en place un système sonore permettant de se prévenir d'un danger, d'une classe à l'autre, sera étudiée.

Le conseil accepte de faire poser deux barres anti-panique sur les portes des classes CM et BCD (une barre sera également posée sur une porte de la salle des fêtes non équipée). Le devis de l'entreprise

SOMACA s'élève à 690 euros HT. Des devis ont été demandés pour remplacer les réservoirs des toilettes de la maternelle. Pour ce qui est des travaux de mise aux normes électriques suite au rapport VERITAS, la commission s'est réunie en juillet et a demandé à M. Stéphane PETIT d'en chiffrer le coût.

Mme le Maire revient sur le cas des tilleuls de l'école qui sont malades et peuvent devenir dangereux. Le conseil municipal est d'accord pour demander à M. Yoann FORESTIER de les couper.

Salle des fêtes

Le cabinet LAMY travaille actuellement sur la sécurité incendie de la salle avec le SDIS. Les travaux d'isolation et de mise en accessibilité ne pourront démarrer qu'une fois l'avis favorable reçu.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DESBIENDRAS pour le changement des siphons des urinoirs d'un montant de 185.48 euros HT. Ceci devrait résoudre le problème de mauvaises odeurs. La VMC de la salle des fêtes sera également nettoyée.

Le conseil accepte de passer l'aménagement de l'emplacement « handicapé » d'un montant de 5 005.60 euros HT dans l'enveloppe de la CCBSS. L'idée de matérialiser des lignes de stationnement sur la place est émise.

Place Augustin Delahaye

Mme le Maire explique que l'Agence routière du Département n'est pas favorable au projet d'aménagement de plateaux tel qu'il a été présenté. Le cabinet V3D sera rencontré à ce sujet.

Cimetière

Le conseil municipal prend connaissance des deux devis pour l'exhumation de six concessions au cimetière, aux emplacements des croix en bois. Après en avoir délibéré, le conseil retient l'offre la moins-disante des pompes funèbres LEFEVRE s'élevant à 1 500 euros HT. Un ossuaire sera par la suite créé dans un caveau libre repris par la commune.

Football

Mme le Maire présente au conseil municipal un devis de réalisation et de pose de supports de maintien pour les filets des buts de football, d'un montant de 496.24 euros HT. Le conseil accepte le devis de l'entreprise MECAFERRONN. L'achat ou la confection d'abris de touche est également débattu pour l'ASA qui change de division. Cela permettrait d'accueillir les joueurs et entraîneurs pendant les matches, comme dans la majorité des clubs. Le coût unitaire d'un abri est de 1 150 euros HT. Après en avoir débattu, le conseil trouve cette dépense très lourde ; cet investissement pourrait peut-être bénéficier d'aides financières si elle était portée par le club.

III- MANIFESTATIONS A VENIR

Maisons fleuries

La commission des fêtes s'est réunie le 8 septembre dernier pour préparer l'organisation des prochaines manifestations communales. La remise des prix se déroulera vendredi 30 septembre à 18h00. MM. Mickaël POIRET et Guillaume DELATTRE acceptent d'intervenir lors de cette cérémonie, sur le thème « désherber autrement ». Une plante vivace sera remise aux personnes présentes ce soir-là ; Mme DUMONT de Franleu sera contactée pour l'achat de ces plantes.

Courir pour Curie

Le samedi 1^{er} octobre à 10h00 sur le parking en herbe jouxtant l'église, des promenades en calèche et deux parcours de marches seront organisés au bénéfice de la recherche contre le cancer. Les enfants de l'école y seront sensibilisés. Une urne sera placée au niveau des ateliers communaux.

Opération Brioches

La collecte sera organisée le samedi matin 8 octobre, à partir de 9h00. Les enfants de l'école seront informés la semaine précédente de la possibilité de participer à cette opération.

Noël de l'école

La compagnie AMUSEON de St-Valery a été retenue pour animer un « bal des enfants » le mardi 13 décembre, pour une somme de 800 euros, l'association des parents d'élèves prenant en charge 300 euros. Les enfants de maternelle bénéficieront de cette animation le matin (avec la maternelle de Sallenelle qui participera à la hauteur de 100 euros), et les plus grands l'après-midi. Le samedi 17 décembre aura lieu le spectacle organisé par l'école, avec les familles.

Colis de Noël des aînés

Le colis sera offert cette année aux personnes de 66 ans et plus. La question de la composition de ce colis est débattue par le conseil. L'idée de différencier les colis « couple » des colis « simple » est également évoquée. La commission des fêtes se réunira pour en débattre.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Avalasse

Mme le Maire expose au conseil municipal les doléances répétées de M. et Mme SEIGNEUR concernant la rivière, et leur inquiétude déjà ancienne et régulièrement évoquée quant aux inondations. Ils mettent notamment en avant le manque d'entretien des berges par les riverains, les vaches qui détériorent les rives, et réclament le classement de certaines parcelles en zone inondable... Mme le Maire explique que ces remarques ont été reprises dans le rapport que le commissaire enquêteur a produit à l'occasion de l'enquête publique diligentée par le Syndicat Intercommunal d'Écoulement des Eaux du Vimeu fin 2013. Le risque d'inondation par les eaux de l'Avalasse n'a pas été retenu, ce secteur étant plutôt soumis aux aléas des nappes phréatiques. Ce rapport évoque la mise en place de barrages le long de la rivière, sur 4 ans ; le Syndicat sera interrogé à ce sujet. Pour ce qui est du classement de ces parcelles en zone inondable, Mme le Maire explique qu'il n'est pas prévu de modifier les zones reprises au Plan d'Occupation des Sols, vu le coût d'une telle opération ; de plus, la compétence urbanisme devrait être reprise par la prochaine Communauté d'agglomération, avec possible passage à un PLU unique. Elle signale enfin que le conseil municipal a accepté en mars 2014 de créer une tranchée dans une pâture voisine en cas de péril imminent d'inondation décidé par le Préfet.

Médaille communale

Le conseil municipal accepte de verser une prime de 180 euros en plus de celle versée par le CNAS (170 euros) au secrétaire de mairie Alain PODKOWSKA à l'occasion de sa médaille communale, pour 20 ans de services en mairie d'Arrest.

Subventions

Le conseil municipal accepte de verser au Babyfoot club d'Arrest une subvention exceptionnelle de 121.13 correspondant aux frais de SACEM payés à l'occasion de la soirée d'ouverture de l'Euro de football, en juin dernier.

L'association Matous Picards de Mons-Boubert a eu à s'occuper en juillet dernier d'un chaton trouvé dans la cour de l'école. Le conseil municipal accepte de lui verser une subvention exceptionnelle de 37,45 euros en remboursement des frais de vétérinaire.

Le conseil accepte de verser à l'association SOMEA (Amiens), qui assiste les communes dans le domaine des eaux de ruissellement, une subvention de 30 euros pour l'année 2016.

Photocopies

Deux associations ont récemment demandé s'il était possible d'effectuer des photocopies couleurs en mairie, en participant financièrement. Le conseil municipal accepte pour des cas exceptionnels, et pour 10 centimes la copie ; la commune cherche en effet depuis plusieurs mois à limiter les tirages couleur, plus coûteux.

Panneaux d'affichage

L'association des anciens élèves demande s'il est possible qu'un panneau d'affichage supplémentaire soit mis en place dans le centre du village, qui permettrait aux passants de prendre connaissance des animations locales, la boucherie ne souhaitant plus être sollicitée. Le fait que les panneaux actuels soient constamment couverts d'affiches extérieures est également dénoncé. Mme le Maire explique qu'un courrier a été envoyé au France de Pendé pour demander que les panneaux communaux réservés aux animations locales ne soient plus utilisés. Le conseil municipal pense que ces panneaux sont en nombre suffisant et ne souhaite pas en ajouter un, vu leur manque d'esthétisme. De plus, les associations informent déjà les Arrestois par les flyers à domicile. Un nouveau panneau pourrait être acheté pour améliorer l'affichage dans la salle des fêtes.

Nuisances sonores

Mme le Maire explique que deux voisins de la salle sont venus lui signaler les nuisances sonores de plus en plus répétées ces derniers temps le samedi soir.

Le conseil municipal propose dans un premier temps de sensibiliser les locataires à ce problème lors de la location, et d'inscrire dans le règlement l'obligation de fermer les portes et les fenêtres pour limiter le bruit ; la caution pourra être retenue en cas d'abus. Des affiches dans la salle des fêtes pourraient également rappeler aux utilisateurs les notions de respect du voisinage. Dans l'immédiat, le conseil municipal ne souhaite pas s'orienter vers un limiteur de son ; cette option avait déjà été étudiée il y a quelques années et n'avait au final pas été retenue.

Exposition 1^{ère} Guerre Mondiale

Une exposition sur les instituteurs de la Somme morts pendant la 1^{ère} guerre mondiale sera organisée à la salle des fêtes du 12 au 14 novembre 2016 par l'UNC et M. Roger FORESTIER. L'inauguration aura lieu le samedi 12 à 11h00. Le coût du vin d'honneur sera partagé entre la commune et

l'UNC. Des grilles d'exposition seront empruntées à des communes voisines, et transportées par les employés communaux.

Réunion de quartier

Une réunion de quartier concernant le lotissement des Abeilles, les rues de Drancourt et d'Abbeville et le haut de la rue de Catigny sera organisée en novembre, vers 18h00, un vendredi qui reste à fixer. Les personnes peuvent faire passer au préalable en mairie les idées de thèmes qu'ils souhaitent voir aborder.

Formation incendie

Un devis a été reçu pour l'organisation d'une formation à l'utilisation d'extincteurs. Cependant, les pompiers devraient pouvoir assurer cette formation qui s'adresserait aux conseillers, aux présidents d'association et aux employés communaux. Une proposition est attendue. Le conseil évoque aussi la possibilité d'acquérir un défibrillateur pour la salle des fêtes.

Accueil de loisirs

Le principe d'un accueil pendant les petites vacances a été acté par la Communauté de communes, mais une réunion doit être organisée afin d'en fixer les modalités exactes, et l'éventuel surcoût pour la commune.

Vitesse rue à Cailloux

Suite à la demande de Mme Marie DUPONT concernant la vitesse excessive des véhicules venant de St-Blimont, les données des radars avait été envoyées à l'agence routière du Département. Celle-ci répond que ces relevés ne peuvent être retenus car ils émanent d'appareils préventifs à simple but indicatif ; cette route ne présente d'ailleurs pas de caractère accidentogène particulier. Mme le Maire explique cependant que la création du lotissement entraînera forcément une réflexion sur la sécurité, afin de gérer les véhicules qui souhaiteront s'y rendre en descendant la rue à Cailloux. Cette question sera soumise au cabinet V3D.

DPU

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de la propriété de M. Mme MACQUET (E1115).

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale des orties et autres mauvaises herbes aux abords de l'Avalasse, au niveau de la rambarde et des bas-côtés route d'Abbeville. Mme le Maire explique que le SIAEEV devrait effectuer un nettoyage en début d'hiver.

M. Armel BOUCHARD expose la demande de M. Johan BOUDINEL concernant le stationnement interdit sur la place qui gêne la clientèle de la boucherie. Mme le Maire répond qu'il est indispensable de respecter cette réglementation mais qu'un assouplissement va être étudié. M. BOUCHARD fait part au conseil de la demande de M. Jean-Michel CRAMET visant à obtenir la pose d'une bordure devant sa propriété.

M. Christophe BOULET énonce la remarque faite par M. Daniel LONGUEIN quant à la visibilité réduite due aux véhicules garés au carrefour de l'usine DUMONT.

Mme Corinne FORESTIER déplore que certaines haies qui ne sont pas régulièrement taillées empiètent sur la voirie. Plusieurs rappels à l'ordre ont été adressés dernièrement à des propriétaires en ce sens.

